

Bulletin d'inscription

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Tél. portable.....
Email.....
Profession.....
Date de naissance.....
Votre tessiture et votre expérience musicale (cours de chant, chœurs, instruments, stages...)
.....
.....
.....
Votre niveau de lecture : excellent ; bon ; moyen ; mauvais
Comment avez vous eu connaissance de ce stage ?
.....
.....
.....
Qu'attendez-vous de ce stage ?
.....
.....
.....

- Inscription dès aujourd'hui :
- Veuillez envoyer un chèque de réservation de **260 €**, incluant les frais de dossier (30 €) et les arrhes, à l'ordre des Ateliers du figuier.
- Le solde de **605 €** (ou de 313 € pour les « externes ») sera versé au plus tard un mois avant le début du stage (*avant le 17 juillet 2020*).
Ceci doit être réglé en deux chèques encaissés dès réception :
 - ✓ l'un, à l'ordre de **Protagoras, de 409 €** (pour les stagiaires en pension complète) ou de 117 € (formule « locale »).
 - ✓ L'autre, à l'ordre des **Ateliers du figuier, de 196 €**.

A adresser à Ateliers du figuier/Laurence Faigenbaume, 52, rue Gambetta – 93100 Montreuil.

- Inscription (**exceptionnelle**) moins d'un mois avant le stage : veuillez envoyer le règlement, **865 €** (coût du stage + adhésion aux ADF), en deux chèques :
 - ✓ l'un de 409 € à l'ordre de Protagoras (hébergement),
 - ✓ l'autre de 456 € à l'ordre des Ateliers du figuier à l'attention de Laurence Faigenbaume c/o Laurent et Martine Lutz, au château de Mondésir – 24610 Villefranche-de-Lonchat.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » et de la phrase manuscrite suivante : « J'autorise l'association Ateliers du figuier à utiliser les photos ou films réalisés durant les activités pédagogiques à toutes fins de promotion de ses activités. »

Fait à, le.....2020

Conditions générales

Ateliers du figuier est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Son siège social est situé 52, rue Gambetta – 93100 Montreuil-sous-Bois (Siret 450 819 271 00013).

L'inscription à une activité proposée par l'association implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Responsabilité de l'association

L'exécution des activités proposées par l'association Ateliers du figuier suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérant d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conservent en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation des responsabilités.

L'association se réserve le droit, en cas d'événements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un professeur ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. L'association restituera alors les sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Responsabilité du participant

L'adhérent doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du stage ou des cours.

Toute réclamation relative à un stage ou à des cours doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Ateliers du figuier, 52, rue Gambetta, 93100 Montreuil-sous-Bois. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, l'association Ateliers du figuier se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un stage ou à des cours.

Inscription

Le bulletin d'inscription adressé aux Ateliers du figuier doit être accompagné du règlement correspondant. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Pour le bon équilibre du groupe, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser des inscriptions, les chèques correspondants étant alors retournés à leurs expéditeurs.

Confirmation

La confirmation de votre participation et les informations pratiques concernant le lieu et l'organisation générale vous seront adressées, accusant réception et acceptation de votre inscription.

Annulation

Une annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Plus de 30 jours avant le début de l'activité : retenue des seuls frais de dossiers (30 €)

Entre 30 et 8 jours avant le début de l'activité : retenue de 30 % du montant total (259,50 € en pension complète, 172 € en formule locale).

Moins de 8 jours avant le début de l'activité : retenue du 100 % du montant total.

Tout stage écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais d'annulation correspondant à 100 % du prix du stage écourté ou abandonné.

Assurances

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la Maif, tous les participants à un stage, à des cours ou à des répétitions, bénéficient des garanties principales comprises dans notre forfait. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par la Maif et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties. Les coordonnées de l'assureur figureront dans le document de confirmation de votre inscription.

Loi Informatique et Libertés

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès aux éléments transmis lors de leur inscription, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La musique des 4 éléments
Chœur, technique vocale et
gourmandise...



Du 18 au 25 août 2020
au Château de Mondésir
Périgord

Intervenants

Adélaïde Stroesser : chef de chœur. Titulaire du diplôme d'État et du certificat d'aptitude à la direction d'ensembles vocaux, Adélaïde enseigne le chant choral et la direction de chœur au Conservatoire de Saint-Omer (Pas-de-Calais). De 2005 à 2012, elle forme des musiciens intervenants à la pédagogie de la direction de chœur d'enfants au CFMI de Lille 3. Elle crée et dirige, de 2007 à 2016, l'ensemble vocal féminin VOYelles à Lille. Elle est souvent sollicitée par les Missions Voix, les ADDM ou les fédérations chorales pour des formations en chant choral et direction de chœur. Son intérêt pour la pédagogie, la danse contemporaine et les liens entre mouvement et musique l'a amenée à se former à l'Institut Jaques Dalcroze de Genève durant 2 ans. Elle collabore, pour plusieurs productions, avec Jean-Claude Malgoire et L'Atelier lyrique de Tourcoing ou avec *La Clef des Chants*. Elle travaille le chant avec Mathilde Cardon et chante, de 2010 à 2016, dans l'ensemble vocal Seguido (Valérie Fayet / Agnès Brosset). En septembre 2019, elle prend la direction du CRI (Chœur régional interprofessionnel) piloté par le CFMI de Lille.

Sandrine Rondot : professeur de chant. Soprano, après des études de chant à l'école de l'opéra de Paris et plusieurs productions lyriques au sein de cet opéra, elle s'intéresse plus particulièrement au répertoire baroque (C. Monteverdi, A. Vivaldi, JS. Bach, JF. Haendel, JP. Rameau...). Depuis quelques années, elle enseigne l'art vocal et la prise de parole avec passion à un public toujours plus varié.

Valérie Joly : professeur de chant. Mezzo-soprano, elle s'ouvre, après des études d'art lyrique au CNR de Boulogne, aux chants du monde et aux techniques vocales extra-européennes. Elle a créé le quatuor Nomad et interprète de nombreuses créations contemporaines (P. Dusapin, G. Aperghis, C. Sébille, P. Legoff). De plus, elle compose pour la voix, le théâtre musical (Frontières – 2009, Echolalie – 2011 et Lear, conte à rebours – 2012) et pour la danse (Air – 2014).

 Depuis 2003, l'association promeut la musique vocale, chorale et ouvre la formation des chanteurs et chefs de chœurs aux répertoires de grande diversité culturelle et culturelle. Elle installe son stage de chœur estival dans le Périgord. En 2014, elle lance le Triptyque qui rassemble, 4 week-ends par an, un chœur éphémère et 3 chefs pour explorer musiques, traditions, langues et façons de diriger. Un nouveau stage de polyphonies d'Amérique latine et initiation au tango et chants grecs sera créé à Athènes du 26 au 31 juillet 2020.

Programme prévisionnel 2020 :

La musique des 4 éléments

En 2020, nous chanterons l'air, le feu, la terre et l'eau. Ce programme autour des 4 éléments sera constitué d'œuvres *a cappella* de Barber, Hindemith, Morley, Poulenc, des chants populaires américains...

Préparation du stage

Chaque stagiaire déchiffre et intègre (impératif) les partitions du programme remises ou envoyées fin juin 2020. Des outils d'aide au déchiffrement seront proposés.

Une soirée de rencontre aura lieu le **mercredi 10 juin 2020 de 20h00 à 22h30 (date à confirmer après l'actuelle période de confinement, présence recommandée – siège de l'association)** pour prendre connaissance des partitions, les récupérer, constituer les pupitres et organiser le travail de chacun.

Quelques morceaux du programme commun pourront donner lieu à un travail et à une restitution en petits ensembles.

Programme de travail

Pour tous, chaque jour :

- Réveil corporel et vocal (40 min) en groupe, exercices de relaxation, de rythme et de prise de conscience du corps.
- Deux répétitions en *tutti* (4 heures en tout).
- Une répétition par pupitre ou voix égales selon besoin (45 minutes).

Au moins 4 cours de technique vocale durant le séjour, individuels et/ou en petits groupes.

Concerts : le lundi 24 août 2020 à 18h00 à l'église de Villefranche-de-Lonchat (face au stade) et l'un des dimanches suivants (20 sept. ou 4 oct. ou 8 nov. 2020) à 18h30, à Levallois-Perret (92).

Répétitions à prévoir.

D'autres concerts pourront être programmés ultérieurement.

Niveau requis

Une bonne expérience du chant choral (deux saisons de pratique minimum). Bons lecteurs appréciés.

Modalités pratiques

Stage prévu pour 24 stagiaires en pension complète, des stagiaires supplémentaires pouvant être accueillis en formule « locale ».

Lieu : château de Mondésir – 24610 Villefranche-de-Lonchat

<http://chateaumondesir.com/> – Tél : 05 53 80 87 77

Gare de **Castillon** (via **Bordeaux**, à 3h00 de Montparnasse).

Coût du stage

	Frais pédagogiques ADF	Adhésion obligatoire ADF *	Prestations Protogoras	Total
Chanteurs en pension complète (1)	436 €	20 €	409 €	865 €
Chanteurs en formule locale (2)	436 €	20 €	117 €	573 €

(1) Pension complète : (base chambre double) du déjeuner **du mardi 18 août au matin du mardi 25 août**, frais pédagogiques, partitions et assurance responsabilité civile inclus.

(2) Formule « locale » : déjeuners **du mardi 18 août à celui du lundi 24 août**, dîner de fête du lundi 24 août, frais pédagogiques, partitions et assurance responsabilité civile inclus.

***Adhésion obligatoire à l'association Ateliers du figuier** (accès aux activités organisées du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021) : **20 €**.

Le prix ne comprend pas : le voyage de (et jusqu'à) Villefranche-de-Lonchat.

Un tarif préférentiel sera consenti, pour les frais pédagogiques, aux étudiants de moins de 30 ans.

Renseignements et inscriptions : Laurence Faigenbaume / Ateliers du figuier (06 62 57 90 24) – 52, rue Gambetta – 93100 Montreuil-sous-Bois. ateliersdufiguier1@gmail.com